

**BNP PARIBAS BOND CASH
EQUIVALENT**

Rapport annuel au 29 Mars 2018

Société de gestion : BNP PARIBAS ASSET
MANAGEMENT FRANCE
Siège Social : 1, boulevard Haussmann 75009
Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES
SERVICES

Sommaire

Rapport de gestion

Orientation des placements	3
Politique d'investissement.....	9

Comptes annuels

Bilan actif	14
Bilan passif.....	15
Hors-bilan.....	16
Compte de résultat.....	17

Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables.....	18
Evolution de l'actif net	21
Complément d'information 1	22
Complément d'information 2	23
Ventilation par nature des créances et dettes	25
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument	26
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	27
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	28
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan	29
Affectation du résultat	30
Résultats et autres éléments	44
Inventaire	51

ORIENTATION

IDENTIFICATION

CLASSIFICATION :

Obligations et autres titres de créance libellé en euro.

OBJECTIF DE GESTION :

L'objectif de gestion du FCP est, sur une durée minimum de placement de six mois, d'obtenir une performance supérieure à celle de l'indice de référence du marché monétaire européen EONIA (Euro Overnight Index Average), après prise en compte des frais courants.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

INDICATEUR DE REFERENCE :

L'indicateur de référence est l'EONIA (Euro Overnight Index Average). Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone Euro par un panel de banques. Ce taux est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT :

1. STRATEGIE UTILISEE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

La stratégie d'investissement de l'équipe de gestion obligataire Euro de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France se décompose en quatre phases :

- 1ère phase : Etablissement des principaux choix d'exposition au marché : sensibilité aux taux d'intérêt, positionnement sur la courbe des taux, exposition au risque de crédit.

- Un comité « macroéconomique », composé de tous les responsables des équipes de gestion par classe d'actifs, se réunit mensuellement. Il identifie le point de vue global des acteurs des marchés financiers sur la tendance macroéconomique (le consensus du marché), puis détermine le scénario économique de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France en s'appuyant sur les conclusions de l'équipe de recherche macro-économique de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France.

Sur ces bases le comité obligataire global composé des responsables de la gestion obligataire établit des prévisions de taux d'intérêt à 3 mois et identifie les non efficacies du marché. Ce comité dégage ainsi ses principaux choix en termes de sensibilité aux taux d'intérêt, de positionnement sur la courbe des taux et d'exposition au risque de crédit.

- 2ème phase : Détermination quantitative de l'allocation du risque :

- Les scénarii détaillés de prévisions et de stress sont établis, pour les taux et « spreads » de crédit, par catégorie de notation pour les principales maturités obligataires, par les responsables de l'équipe de gestion obligataire ;
- L'allocation du risque (sensibilité, exposition au risque de crédit) est alors déterminée finement pour exploiter l'écart entre les prévisions de l'équipe de gestion (en intégrant son degré de conviction) et le consensus du marché ;

- 3ème phase : Choix des émetteurs par segment de courbe et de notation :

- Les émetteurs sont sélectionnés à partir des recommandations des analystes financiers spécialisés sur le risque de crédit.
- Les « spreads » de crédit des principaux émetteurs par tranche de maturité et catégorie de notation sont analysés en valeur relative par rapport à leur moyenne historique.
- Il est finalement procédé, à l'aide des éléments ci-dessus, au choix des émetteurs par segment de courbe et de notation.

• 4ème phase : Construction du portefeuille :

Le portefeuille de BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT est alors construit par l'équipe de gestion obligataire en fonction des choix d'allocation de risques et des choix d'émetteurs opérés ci-dessus.

Le spread de crédit est l'écart de rendement constaté entre un titre émis par un émetteur privé et le taux de swap de maturité comparable.

Les instruments en portefeuille doivent respecter les critères suivants :

En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois.

La WAM constitue une mesure de la durée moyenne jusqu'à l'échéance de tous les titres détenus par le FCP, pondérée pour refléter le poids relatif de chaque instrument, en considérant que l'échéance d'un instrument à taux révisable est le temps restant à courir jusqu'à la prochaine révision du taux monétaire, plutôt que le temps restant à courir jusqu'au remboursement du principal de l'instrument.

Les instruments dérivés seront pris en compte pour le calcul de la WAM.

En termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 18 mois.

La WAL est la moyenne pondérée des durées de vie résiduelles de chaque valeur détenue par le FCP, c'est-à-dire la durée de vie restant à courir jusqu'au remboursement intégral du capital du titre. Les instruments dérivés seront pris en compte pour le calcul de la WAL.

Enfin, aucun titre n'aura de durée de vie supérieure à 3 ans

2. PRINCIPALES CATEGORIES D'ACTIFS UTILISES (HORS DERIVES INTEGRES)

Le portefeuille du FCP est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

- Actions :

Néant

- Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP investit jusqu'à 100% de l'actif net en produits de taux libellés en euro : obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées et/ou convertibles à caractère obligataire (dans la limite de 10% de l'actif net pour ces dernières) et en instruments à caractère monétaire (titres négociables court terme, titres négociables à moyen terme, BTAN, Euro Commercial Paper, BTF ou tout titre d'Etat non obligataire présentant les mêmes caractéristiques (bons du trésor italien pluriannuel à taux variable (CCT).....).

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner les titres du FCP et ne recourt pas exclusivement ou systématiquement aux notations émises par des agences de notation. L'utilisation des notations mentionnées ci-après participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.

Le FCP investit sur des titres de créance et obligations pouvant bénéficier lors de leur acquisition d'une notation minimale BBB- (Standard & Poor's et Fitch) ou Baa3 (Moody's) ou jugée équivalente par la société de gestion.

Le FCP investit sur des instruments du marché monétaire à faible sensibilité et pouvant bénéficier lors de leur acquisition d'une notation minimale A3 (Standard & Poor's) ou P3 (Moody's) ou F3 (Fitch) ou jugée équivalente par la société de gestion.

En cas de dégradation de la notation de l'émission par l'une des agences, la société de gestion s'autorise à vendre le titre dans un délai d'un mois si elle juge que cela s'inscrit dans l'intérêt des porteurs. Toutefois, la décision de vendre ou de conserver le titre devra s'appuyer sur l'analyse effectuée par le gestionnaire.

La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Par ailleurs dans une limite de 10% de son actif net, le FCP peut investir en titres de créance libellés en devises autres que l'euro. Ces positions seront systématiquement couvertes contre le risque de change. Le FCP peut toutefois présenter un risque de change résiduel dans une limite maximale de 2% de l'actif net.

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt	De 0 à 0,5
Fourchette d'expositions correspondantes à la zone géographique des émetteurs des titres	Toutes zones géographiques

- Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissements étrangers

Le FCP peut investir jusqu'à 10 % de son actif net :

- en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens de classification « monétaire » ou de classification équivalente,
- en parts ou actions de FIA français ou européens ou fonds d'investissement de droit étranger européens ou non répondant aux quatre critères fixés par l'article R.214-13 du code monétaire et financier et relevant des classifications susvisées.

Les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement étrangers mentionnés ci-dessus sont gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France et les sociétés de gestion du groupe BNP Paribas.

3. INSTRUMENTS DERIVES

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, autorisés par l'arrêté du 6 septembre 1989 et les textes le modifiant (pour les contrats d'instruments financiers uniquement).

Sur ces marchés, le FCP peut recourir aux produits suivants :

- futures sur taux d'intérêt
- options de taux, sur futures, de devises
- swaps de taux, de devises
- change à terme
- dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) utilisés à des fins de couverture. Le risque de crédit est géré en anticipant l'évolution de l'écart de rémunération (spread de crédit) sur un ou plusieurs émetteurs souverains et/ou en couvrant le risque de défaut.

Le FCP n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap »).

Le risque global est de 100% de l'actif net du FCP. Celui-ci prend également en compte les positions sur les instruments intégrant des dérivés.

L'ensemble de ces instruments sera utilisé pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux et/ou de change et/ou de crédit.

Ces instruments financiers pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion, elles pourront être des sociétés liées au Groupe BNP Paribas.

La ou les contreparties éligibles ne dispose(nt) d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

4. INSTRUMENTS INTEGRANT DES DERIVES

Pour réaliser son objectif de gestion, le FCP peut également investir sur les instruments financiers intégrant les dérivés suivants : BMTN, EMTN, Credit Linked Notes (CLN) et les obligations convertibles. Le recours aux obligations convertibles est limité à 10% de l'actif net. Il s'agira d'obligations convertibles en fin de vie pour lesquelles le risque de conversion en actions sera négligeable.

Ces instruments pourront aussi être utilisés en couverture et/ou en exposition du portefeuille contre le risque de crédit et de taux.

La limite d'engagement est de 100% de l'actif net du FCP.

5. DEPOTS

Le FCP pourra effectuer des dépôts auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit et dans la limite de 100% de l'actif net.

6. EMPRUNTS D'ESPECES

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver de manière temporaire en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

7. OPERATIONS D'ACQUISITION ET DE CESSIION TEMPORAIRES DE TITRES

Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP peut recourir dans la limite de 100% de son actif net aux opérations d'acquisition temporaire de titres (prises en pension) et dans la limite de 100% de son actif net aux opérations de cession temporaire de titres (mises en pension, prêts de titres par référence au code monétaire et financier).

Ces opérations seront conclues avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion parmi les établissements ayant leur siège social dans un pays membre de l'OCDE ou de l'Union européenne mentionnés au R.214-19 du code monétaire et financier. Elles pourront être effectuées avec des sociétés liées au Groupe BNP Paribas Les contreparties devront être de bonne qualité de crédit (équivalent à Investment Grade).

Des informations complémentaires concernant les opérations d'acquisition et cession temporaires de titres figurent à la rubrique frais et commissions.

8. INFORMATIONS RELATIVES AUX GARANTIES FINANCIERES DE L'OPCVM :

Afin de se prémunir d'un défaut d'une contrepartie, les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que les opérations sur instruments dérivés négociés de gré à gré, peuvent donner lieu à la remise de garanties financières sous la forme de titres et/ou d'espèces qui sont conservées dans des comptes ségrégués par le dépositaire.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement et selon une procédure de décote définie par le département des risques de la société de gestion. Les titres reçus en garantie doivent être liquides et cessibles rapidement sur le marché. Les titres reçus d'un même émetteur ne peuvent dépasser 20% de l'actif net du FCP (à l'exception des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible pour lesquels cette limite peut être portée à 100% à condition que ces 100% soient répartis sur 6 émissions dont aucune ne représente plus de 30% de l'actif net du FCP). Ils doivent être émis par une entité indépendante de la contrepartie.

Actifs
Espèces (EUR, USD et GBP)
Instruments de taux
Titres émis ou garantis par un Etat des pays de l'OCDE éligibles Le FCP peut recevoir en garantie, pour plus de 20% de son actif net, des titres émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE éligible. Ainsi, le FCP peut être pleinement garanti par des titres émis ou garantis par un seul Etat membre de l'OCDE éligible.
Titres supranationaux et titres émis par des agences gouvernementales
Titres émis ou garantis par un Etat des autres pays éligibles
Titres de créances et obligations émis par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Obligations convertibles émises par une entreprise dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles
Parts ou actions d'OPCVM monétaires (1)
IMM (instruments du marché monétaire) émis par des entreprises dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE éligibles et autres pays éligibles.
(1) Uniquement les OPCVM gérés par les sociétés du Groupe BNP PARIBAS BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding
Indices éligibles & actions liées
Titrisations(2)

(2) sous réserve de l'accord du département des risques de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France

Les garanties financières autres qu'en espèces ne doivent pas être vendues, réinvesties ou mises en gage et sont conservées sur un compte ségrégué auprès du dépositaire.

Les garanties financières reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la position AMF n°2013-06. Ainsi les espèces reçues pourront être placées en dépôt, investies dans des obligations d'Etat de haute qualité, utilisées dans le cadre d'opérations de prises en pension ou investies dans des OPCVM monétaires court terme.

GARANTIE FINANCIERE :

Outre les garanties visées au paragraphe 8, la société de gestion constitue une garantie financière sur les actifs du FCP (titres financiers et espèces) au bénéfice du dépositaire au titre de ses obligations financières à l'égard de celui-ci.

RISQUE GLOBAL :

Le risque global du FCP est calculé selon la méthode de calcul de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Le FCP est un FCP classé « Obligations et autres titres de créance libellé en euro ». L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

- Risque de gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

- Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être totalement restitué.

- Risque de taux : l'orientation des marchés de taux évolue en sens inverse de celle des taux d'intérêt. L'impact d'une variation des taux est mesuré par le critère « sensibilité » du FCP, ici compris dans une fourchette de 0 à 0,5. En effet, la sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative du FCP une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 0,50 se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 0,50% de la valorisation du FCP.

- Risque de crédit : il est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses dettes et au risque de dégradation de la notation d'une émission ou d'un émetteur qui pourrait entraîner la baisse de la valeur de ses titres de créance dans lesquels le FCP est investi.

- Risque de contrepartie : ce risque est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme (cf. rubrique « Instruments dérivés » ci-dessus) ou d'opérations de cessions/acquisitions temporaires de titres (cf. rubrique « Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres » ci-dessus), dans le cas où une contrepartie avec laquelle un contrat a été conclu ne tiendrait pas ses engagements (par exemple : paiement, remboursement), ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

- Risque de conflit d'intérêt potentiels : ce risque est lié à la conclusion d'opérations d'acquisitions ou cessions temporaires de titres au cours desquelles le FCP a pour contrepartie et/ou intermédiaires financiers une entité liée au groupe auquel appartient la société de gestion du FCP.

- Risques liés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties : le porteur peut être exposé à un risque juridique (en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci) et au risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie, la valeur liquidative du FCP pouvant évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie. En cas de circonstances exceptionnelles de marché, le porteur pourra également être exposé à un risque de liquidité, entraînant par exemple des difficultés de négociation de certains titres.

- Risque de liquidité: pour la plupart des instruments détenus à l'actif du FCP, le risque de liquidité repose principalement sur la taille et le format d'émission, sur la catégorie d'émetteur, sur la nature de l'instrument et sur la qualité des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

- Risque lié à l'investissement accessoire dans des obligations convertibles : le FCP comporte un risque de variations de sa valorisation, lié à son exposition sur les marchés des obligations convertibles. En effet, ces instruments sont liés indirectement aux marchés d'actions et aux marchés de taux (duration et crédit) et ainsi, en période de baisse des marchés actions et taux, la valeur liquidative du FCP pourra baisser.

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

- Risque de change accessoire : il concerne le porteur de la zone euro et est lié à la baisse des devises de cotation des instruments financiers utilisés par le FCP, qui pourra avoir un impact baissier sur la valeur liquidative. La couverture du change ne pouvant être parfaite, un risque résiduel à hauteur de 2% maximum de l'actif peut apparaître.

- Risque lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents à hauteur de 5% maximum : Les économies des pays émergents sont plus fragiles et plus exposées aux aléas de l'économie internationale. De plus les systèmes financiers y sont moins matures. Les risques de pertes en capital importantes ou d'interruption dans la négociation de certains instruments financiers sont non négligeables.

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE :

Six mois.

comptaRAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DELOITTE & ASSOCIES

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

(En attente)

Changements intervenus au cours de l'exercice :

01/06/2017 : Changement de nom de société de gestion ex 'BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT'.

23/08/2017 : Changement de nom ex 'BNP PARIBAS TRESORERIE' et changement de classification ex 'Monétaire'.

20/10/2017 : Arrêt de la délégation de gestion à BNPP AM UK Limited suite à la mise à jour du prospectus.

Performance

La performance annuelle s'élève à -0.26% pour la part R.

La performance annuelle s'élève à -0.26% pour la part Mandat.

La performance annuelle s'élève à -0.19% pour la part X.

La performance annuelle s'élève à -0.26% pour la part Classic C.

La performance annuelle s'élève à -0.26% pour la part Classic D.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC

Réfaction :

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante

Distribution unitaire par part (action) : 1.03€

- dont part éligible à la réfaction de 40% : 0€
- dont part non éligible à la réfaction : 1.03€

Esma

Exposition sous-jacente atteinte au travers des IFD		
Type d'opération	Contrepartie	Montant en Dev ptf
SWAPS DE TAUX	BNP PARIBAS	140 000 000,00
SWAPS DE TAUX	HSBC France	265 000 000,00
SWAPS DE TAUX	SOCIETE GENERALE	500 000 000,00

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'est pas concerné par les instruments SFTR au cours de l'exercice

* * *

DEONTOLOGIE

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC :

Cette information figure dans l'annexe du rapport annuel – Complément d'information 1.

* * *

Les principaux mouvements du portefeuille sont disponibles sur demande auprès de la société de gestion.

* * *

Dans le cadre de la gestion des Placements Collectifs, des frais de transaction sont facturés à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers (achats et ventes de titres, pensions, futures, swaps).

* * *

PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

ANNEXE ESG : Reporting article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

1) Déploiement de la démarche ESG a sein de la société de gestion (Art. D. 533-16-1 II-1°) (Art. D. 533-16-1 II-2°)(Art. D. 533-16-1 II-5°)

L'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding SA et ses filiales¹ (« BNPP AM ») qui s'est engagé depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux **Environnementales, Sociales et de Gouvernance** (ESG) dans la gestion des solutions d'investissement proposées à ses clients.

BNPP AM est signataire des **Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies** (UN PRI) et a adopté pour l'ensemble de ses gestions ouvertes **une politique d'investissement responsable**. Cette politique impose des standards ESG devant être respectés par les entreprises dans lesquelles BNPP AM investit. Ils sont basés sur des politiques sectorielles pour les secteurs à forts impacts ESG et sur les 10 principes du Pacte Mondial. Des listes d'exclusions ESG sont ainsi appliquées à l'ensemble des fonds ouverts.

L'intégration de critères ESG dans le choix des émetteurs dans lesquels nous investissons nous permet de générer de la valeur financière, pour nos clients sur le long terme et de nous prémunir contre les risques financiers, opérationnels et de réputation liés aux investissements dans des sociétés connues pour leurs mauvaises pratiques ESG.

Afin de contribuer positivement à la transition énergétique, BNPP AM a initié une réflexion sur notre rôle d'investisseur pour une économie bas carbone. Nous avons signé le Montreal Carbon Pledge ainsi que le Portfolio Decarbonation Coalition et avons adopté en 2016 une stratégie climat.

Toutes les informations concernant l'article 173 de la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte et relatives à la société de gestion BNPP AM sont à retrouver dans un document pdf spécifique accessible à l'adresse suivante <http://www.bnpparibas-am.com/fr/responsabilite-sociale-et-environnementale/notre-responsabilite-economique/notre-politique-dinvestissement-responsable-et-esg/>

2) Déploiement au niveau du fonds.

¹ Le terme « filiale » s'applique à toute entité contrôlée directement ou indirectement par BNP Paribas Asset Management Holding, le sens à donner au mot « contrôle » étant défini à l'article L 233-3 du Code du Commerce français.

a) Prise en compte de critères ESG par le fonds (Art. D. 533-16-1 II-2° a, b, c, d (Art. D. 533-16-1 III-2°))

Le fonds applique les exclusions ESG liés à la politique d'investissement responsable de BNPP AM décrite à la question 1.

b) Prise en compte de critères liés au changement climatique (Art. D. 533-16-1 III-1°, 3°, 4° 5°)

Les risques changement climatique sont appréhendés par le fonds qui s'inscrit pleinement dans les principes de la stratégie carbone de BNPP AM évoqué dans la réponse à la question 1).

En revanche, ce fonds ne fait pas l'objet d'un calcul d'empreinte carbone spécifique en raison d'un manque de données disponibles auprès des émetteurs sur leurs émissions de gaz à effet de serre.

c) Politique de vote et engagement (Art. D. 533-16-1 II-2° d ii et iii)

Les assemblées générales au sein des univers obligataires sont très rares. Nous décidons de voter au cas par cas. Se référer aux réponses fournies dans la partie société de gestion 1)

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE REMUNERATION EN VIGUEUR AU SEIN DE LA SOCIETE DE GESTION

Eléments qualitatifs de rémunération

L'information sur la politique de rémunération, applicable durant l'exercice comptable 2017, est disponible sur demande formulée auprès de la société de gestion : BNP Paribas Asset Management France -TSA 47000 – 75318 Paris cedex 09. Des informations descriptives de la politique de rémunération de la société de gestion sont également disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Eléments quantitatifs de rémunération

Ci-dessous, les informations quantitatives sur les rémunérations, telles qu'elles sont requises par l'article 22 de la directive AIFM (Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011) et par l'article 69-3 de la directive OPCVM V (Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014), dans un format conforme aux préconisations de l'association de Place AFG (Association Française de Gestion)².

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France ») (art 22-2-e de la directive AIFM et art 69-3 (a) de la directive OPCVM V):

	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR) (fixe + variable)	Dont rémunération variable totale (k EUR)
Ensemble des collaborateurs de BNPP AM France ²	762	81 113	26 097
dont anciennement les collaborateurs de :			
CamGestion :	39	4 351	1 297
THEAM :	98	12 850	5 319

Rémunérations agrégées des collaborateurs de BNPP AM France dont l'activité a un impact significatif sur le profil de risque et sont donc « Collaborateurs Régulés »³ (art 22-2-f de la directive AIFM et art 69-3 (b) de la directive OPCVM V):

² NB 1: les montants de rémunération ci-dessus ne sont pas directement réconciliables avec les données comptables de l'année, car ils reflètent des montants attribués, sur la base du périmètre des effectifs à la clôture de la campagne annuelle de rémunération variable, en mai 2017. Ainsi, par exemple, ces montants incluent toutes les rémunérations variables attribuées lors de cette campagne, qu'ils soient différés ou non, et que les collaborateurs soient finalement restés dans l'entreprise ou non.

NB 2 : Pour mémoire, le niveau 3 de la réglementation OPCVM V (fixant notamment les montants minimum de différé etc ...) a été publié en mars 2016 et s'applique pour la première fois à l'année de performance 2017, c'est-à-dire aux rémunérations variables qui seront attribuées en mars 2018.

³ La liste des collaborateurs régulés est déterminée au vu de la revue conduite en fin d'année.

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Secteur d'Activité	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale (k EUR)
Collaborateurs Régulés employés de BNPP AM France :	136	25 128
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	107	16 551
incluant les Collaborateurs Régulés anciennement de :		
CamGestion :	12	2 112
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	10	1 460
THEAM :	41	6 173
dont gérants de Fonds d'Investissement Alternatifs / d'OPCVM / gérants de mandats européens	36	4 598

Autres informations :

Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de BNPP AM France

	Nombre de fonds (31.07.2017)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.07.2017
OPCVM	96	47.7
Fonds d'Investissement Alternatifs	304	53.5

Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de CamGestion

	Nombre de fonds (31.07.2017)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.07.2017
OPCVM	34	4.9
Fonds d'Investissement Alternatifs	27	4.3

Nombre de fonds FIA et OPCVM sous gestion de THEAM

	Nombre de fonds (31.07.2017)	En-cours géré (milliards d'Euros) au 31.07.2017
OPCVM	67	8.6
Fonds d'Investissement Alternatifs	10	0.4

Des informations supplémentaires sur la détermination de la rémunération variable sont fournies dans la description de la politique de rémunération, publiée sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration/>.

Sous la supervision du comité de rémunération de BNPP AM, un audit indépendant et centralisé de la politique globale de rémunération de BNPP AM et de sa mise en œuvre au cours de l'exercice 2016/2017 a été réalisé entre mai et juillet 2017.

Les résultats de cet audit, qui a couvert les entités BNPP AM4 titulaires d'une licence AIFM (dont la plupart sont également titulaires d'une licence OPCVM), ont donné lieu à la cotation « Assez Satisfaisant » (soit la 2ème meilleure cotation sur quatre possibles).

En 2017, il n'y a pas eu de changement significatif dans la politique de rémunération autre que les adaptations requises par la réglementation pour mieux refléter l'alignement de l'intérêt des collaborateurs identifiés au sein des instruments différés. Notamment, la performance des fonds à plus gros en-cours du métier BNPP AM aura une plus grande influence sur ces instruments à partir de 2018.

* * *

INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES SERVICES D'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION D'ORDRES

L'information sur la politique de sélection et d'évaluation des entités qui fournissent les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres de BNP Paribas Asset Management France est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr

* * *

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le dernier compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr.

* * *

POLITIQUE DE BEST SELECTION ET BEST EXECUTION DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE (BNPP AM FRANCE)

La politique de sélection et d'exécution est disponible sur le site www.bnpparibas-am.fr

⁴ dont BNPP AM France, ainsi qu'anciennement CamGestion et THEAM.

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

BNP Paribas Asset Management France

1, boulevard Haussmann

75009 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 mars 2018

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion : BNP Paribas Asset Management France

1, boulevard Haussmann
75009 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 29 mars 2018

Aux porteurs de parts du FCP BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion appellent de votre part l'observation suivante : nous n'avons pas eu une communication de la politique d'investissement au cours de la période sous revue. Cette information ne figure pas au sein du rapport de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 19 juillet 2018.

Paris La Défense, le 19 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a series of loops and vertical strokes.

Stéphane COLLAS

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop followed by a few smaller strokes.

Jean-Marc LECAT

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Bilan actif

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Immobilisations Nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1,391,620,860.32	1,989,027,226.52
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	274,675,242.38	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	274,675,242.38	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	1,024,207,168.13	1,790,304,190.15
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	381,829,319.78	1,500,003,165.50
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	642,377,848.35	290,301,024.65
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres d'organismes de placement collectif	92,738,449.81	198,723,036.37
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	92,738,449.81	198,723,036.37
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	5,687,178.60	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5,687,178.60	-
Comptes financiers	14,828,920.28	17,703,615.71
Liquidités	14,828,920.28	17,703,615.71
TOTAL DE L'ACTIF	1,412,136,959.20	2,006,730,842.23

Bilan passif

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Capitaux propres	-	-
Capital	1,407,659,151.89	2,006,427,059.14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-3,216,602.53	968,009.04
Résultat de l'exercice (a,b)	7,394,142.99	-1,581,055.52
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	1,411,836,692.35	2,005,814,012.66
Instruments financiers	182,346.60	11,951.58
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Instruments financiers à terme	182,346.60	11,951.58
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	182,346.60	11,951.58
Dettes	117,920.25	904,877.99
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	117,920.25	904,877.99
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
TOTAL DU PASSIF	1,412,136,959.20	2,006,730,842.23

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-bilan

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Futures		
vente EURO-SCHATZ FUTURE 07/06/2018	188,901,825.00	-
Engagements de gré a gré		
Swaps de taux		
SWAH0C02	-	125,000,000.00
SWAH2I01	-	25,000,000.00
SWAH2302	-	10,000,000.00
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré a gré		
Swaps de taux		
achat IRS 10	25,000,000.00	-
achat IRS 11	25,000,000.00	-
achat IRS 12	15,000,000.00	-
achat IRS 13	40,000,000.00	-
achat IRS 17	100,000,000.00	-
achat IRS 28	50,000,000.00	-
achat IRS 29	50,000,000.00	-
achat IRS 30	50,000,000.00	-
achat IRS 31	50,000,000.00	-
achat IRS 32	50,000,000.00	-
achat IRS 33	50,000,000.00	-
achat IRS 34	50,000,000.00	-
achat IRS 35	50,000,000.00	-
achat IRS 36	50,000,000.00	-
achat IRS 37	50,000,000.00	-
achat IRS 38	50,000,000.00	-
achat IRS 39	50,000,000.00	-
achat IRS 40	50,000,000.00	-
achat IRS 41	50,000,000.00	-
Autres engagements		

Compte de résultat

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2,568,870.21	-
Produits sur titres de créances	5,016,543.03	213,593.32
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-483,378.10	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	7,102,035.14	213,593.32
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	473,986.31	-
Charges sur dettes financières	-13,852.55	-16,251.54
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	460,133.76	-16,251.54
Résultat sur opérations financières (I + II)	7,562,168.90	197,341.78
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1,512,567.04	-1,787,747.91
Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)	6,049,601.86	-1,590,406.13
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1,344,541.13	9,350.61
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I + II + III + IV + V + VI)	7,394,142.99	-1,581,055.52

Règles et Méthodes Comptables

L'organisme s'est conformé au règlement ANC n° 2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Dépôts à terme : ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à trois mois. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent. Toutefois, certains contrats prévoient des conditions particulières en cas de demande de remboursement anticipé afin de prendre en compte l'impact de hausse de la courbe de financement de la contrepartie. Les intérêts courus peuvent alors être diminués de cet impact, sans pouvoir être négatifs.

Les dépôts à terme sont alors au minimum évalués à leur valeur nominale.

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés.
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché.

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur. L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Frais de gestion

- 0.50% TTC maximum pour la part Classic D
- 0.50% TTC maximum pour la part Classic C
- 0.25% TTC maximum pour la part R
- 0.70% TTC maximum pour la part Mandat
- 0.08% TTC maximum pour la part X
- 0.30% TTC maximum pour la part I
- 0.25% TTC maximum pour la part Privilege

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Commission de surperformance

Toutes les parts à l'exclusion de la part X : 20% TTC de la performance au-delà d'une performance supérieure ou égale à celle de l'EONIA sur la période de référence.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance du FCP est définie comme la différence positive entre l'actif net du FCP avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats (en quantité) que le FCP réel avec application du High Water Mark.

Mécanisme de High Water Mark : la commission de surperformance sera facturée au FCP si et seulement si la valeur liquidative constatée le dernier jour de bourse de la période est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées le dernier jour de bourse de chaque période précédente.

La première période de référence pour mesurer la performance des parts « Classic », « R », « Mandat » et « I » sera comprise entre le 1er janvier 2018 et le 31 mars 2019. Les périodes de référence suivantes seront comprises entre le 1er avril et le 31 mars de chaque année,

- Si, sur la période, la performance du FCP est inférieure ou égale au taux de référence défini précédemment, la part variable des frais de gestion sera nulle.
- Si, sur la période, la performance du FCP commun de placement est supérieure au taux de référence et que le mécanisme de High Water Mark s'applique, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de la différence positive entre la performance du fonds commun de placement et ce taux de référence.

En cas de rachat, la part de la provision pour commission de performance correspondant aux parts rachetées est définitivement acquise au gestionnaire financier, et vient en dotation à la provision pour commission de performance définitive. La part de la provision pour commission de performance correspondant aux parts restant dans le FCP est appelée provision pour commission de performance disponible (car pouvant être remise en cause).

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

Affectation des résultats réalisés

Capitalisation pour les parts Classic C ; R ; Mandat ; X ; I ; Privilege. Distribution pour la part Classic D.

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour les parts Classic C ; R ; Mandat ; X ; I ; Privilege ; Classic D

Changements affectant le fonds

23/08/2017 : Création de la part I

26/01/2018 : Création de la part Privilege

Provision pour risque des liquidités de marche

Afin d'atteindre l'objectif de gestion du FCP tel que défini par le prospectus complet, la société de gestion peut être amenée à corriger ponctuellement la valorisation de certains titres détenus en portefeuille en raison de fluctuations conjoncturelles des prix sur les marchés concernés. Les corrections ainsi apportées excéderont 5bp rapportées à l'actif du FCP

Evolution de l'actif net

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Actif net en début d'exercice	2,005,814,012.66	1,990,853,247.53
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	2,372,254,680.17	4,325,606,152.61
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-2,962,264,444.62	-4,309,731,626.98
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	556,682.86	1,644,070.81
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3,659,377.96	-579,703.77
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	99,910.00	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-106,369.07	-
Frais de transaction	-5,221.28	-
Différences de change	-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-7,200,779.94	-545,584.59
Différence d'estimation exercice N	-6,524,258.80	676,521.14
Différence d'estimation exercice N-1	-676,521.14	-1,222,105.73
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-436,049.57	-11,951.58
Différence d'estimation exercice N	-448,001.15	-11,951.58
Différence d'estimation exercice N-1	11,951.58	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6,049,601.86	-1,590,406.13
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments (1)	734,047.24	169,814.76
Actif net en fin d'exercice	1,411,836,692.35	2,005,814,012.66

(1) " Provision de VL "

Complément d'information 1

	Exercice 29/03/2018
Engagements reçus ou donnés	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	92,738,449.81
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	905,000,000.00
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables

Complément d'information 2

		Exercice 29/03/2018	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable		Nombre de titres	
Catégorie de classe CLASSIC D (Devise: EUR)			
Nombre de titres émis		28,397.737	
Nombre de titres rachetés		74,715.242	
Catégorie de classe I (Devise: EUR)			
Nombre de titres émis		8,852.410	
Nombre de titres rachetés		699.000	
Catégorie de classe Mandat (Devise: EUR)			
Nombre de titres émis		64,557.624	
Nombre de titres rachetés		89,412.854	
Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)			
Nombre de titres émis		524,020.248	
Nombre de titres rachetés		9,452.197	
Catégorie de classe CLASSIC C (Devise: EUR)			
Nombre de titres émis		6,673,190.676	
Nombre de titres rachetés		10,096,927.867	
Catégorie de classe R (Devise: EUR)			
Nombre de titres émis		305,838.339	
Nombre de titres rachetés		485,679.009	
Catégorie de classe X (Devise: EUR)			
Nombre de titres émis		113,037.799	
Nombre de titres rachetés		374,676.222	
Commissions de souscription et/ou de rachat		Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC		-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC		-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées		334,263.75	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées		-	
Frais de gestion		Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe R (Devise: EUR)			
Frais de gestion et de fonctionnement (*)		31,236.29	0.11
Commissions de surperformance		239.17	-
Autres frais		-	-
Catégorie de classe X (Devise: EUR)			
Frais de gestion et de fonctionnement (*)		48,349.73	0.04
Commissions de surperformance		-	-
Autres frais		-	-

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe Mandat (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	24,149.56	0.11
Commissions de surperformance	270.94	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe CLASSIC D (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	17,513.00	0.11
Commissions de surperformance	39.68	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe Privilège (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	10,695.94	0.02
Commissions de surperformance	102.91	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe CLASSIC C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,310,667.57	0.11
Commissions de surperformance	16,558.46	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	51,030.62	0.03
Commissions de surperformance	1,713.17	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 29/03/2018
Ventilation par nature des créances	-
Déposit euros	565,542.60
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Valorisation des achats de devises à terme	-
Contrevaleur des ventes à terme	-
Autres débiteurs divers	5,121,636.00
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CREANCES	5,687,178.60
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Valorisation des ventes de devises à terme	-
Contrevaleur des achats à terme	-
Frais et charges non encore payés	117,920.25
Autres créditeurs divers	-
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	117,920.25

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 29/03/2018
Actif	
Obligations et valeurs assimilées	274,675,242.38
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	11,889,200.00
Titres participatifs	-
Autres obligations et valeurs assimilées	262,786,042.38
Titres de créances	1,024,207,168.13
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1,024,207,168.13
Bons du Trésor	-
Autres TCN	10,000,050.56
Autres Titres de Créances	1,014,207,117.57
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Passif	
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
Hors-bilan	
Opérations de couverture	188,901,825.00
Taux	188,901,825.00
Actions	-
Autres	-
Autres opérations	905,000,000.00
Taux	905,000,000.00
Actions	-
Autres	-

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	197,953,522.38	-	76,721,720.00	-
Titres de créances	911,754,783.17	72,845,240.00	39,607,144.96	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	14,828,920.28
Passif				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	188,901,825.00	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	905,000,000.00

Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	9,235,998.92	265,439,243.46	-	-
Titres de créances	315,894,233.15	140,904,260.47	567,408,674.51	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	14,828,920.28	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	188,901,825.00	-	-
Autres opérations	105,000,000.00	250,000,000.00	550,000,000.00	-	-

Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise
Actif	Néant
Dépôts	-
Actions et valeurs assimilées	-
Obligations et valeurs assimilées	-
Titres de créances	-
Titres d'OPC	-
Opérations temporaires sur titres	-
Autres instruments financiers	-
Créances	-
Comptes financiers	-
Passif	Néant
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Dettes	-
Opérations temporaires sur titres	-
Comptes financiers	-
Hors-bilan	Néant
Opérations de couverture	-
Autres opérations	-

Au 29 mars 2018, le portefeuille ne détient que des instruments financiers libellés en devise de référence de la comptabilité

Affectation des résultats

Catégorie de classe CLASSIC D (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	63,896.98	-19,320.29
Total	63,896.98	-19,320.29
Affectation		
Distribution	63,708.15	-
Report à nouveau de l'exercice	188.83	-
Capitalisation	-	-19,320.29
Total	63,896.98	-19,320.29
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	61,852.571	-
Distribution unitaire	1.03	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-30,715.41	10,603.14
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-30,715.41	10,603.14
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-30,715.41	10,603.14
Total	-30,715.41	10,603.14
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Catégorie de classe CLASSIC C (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	4,153,875.97	-1,420,221.72
Total	4,153,875.97	-1,420,221.72
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4,153,875.97	-1,420,221.72
Total	4,153,875.97	-1,420,221.72
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2,001,903.95	779,191.48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-2,001,903.95	779,191.48
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2,001,903.95	779,191.48
Total	-2,001,903.95	779,191.48
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	212,733.57	-80,379.41
Total	212,733.57	-80,379.41
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	212,733.57	-80,379.41
Total	212,733.57	-80,379.41
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-89,358.86	144,681.37
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-89,358.86	144,681.37
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-89,358.86	144,681.37
Total	-89,358.86	144,681.37
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/03/2018
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Résultat	2,789,133.52
Total	2,789,133.52
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	2,789,133.52
Total	2,789,133.52
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/03/2018
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1,019,026.81
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	-1,019,026.81
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	-1,019,026.81
Total	-1,019,026.81
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Catégorie de classe Privilege (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/03/2018
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	-
Résultat	134,639.91
Total	134,639.91
Affectation	
Distribution	-
Report à nouveau de l'exercice	-
Capitalisation	134,639.91
Total	134,639.91
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux	
provenant de l'exercice	-
provenant de l'exercice N-1	-
provenant de l'exercice N-2	-
provenant de l'exercice N-3	-
provenant de l'exercice N-4	-

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/03/2018
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-56,390.76
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-
Total	-56,390.76
Affectation	
Distribution	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-
Capitalisation	-56,390.76
Total	-56,390.76
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	-
Distribution unitaire	-

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	15,665.68	-35,019.29
Total	15,665.68	-35,019.29
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	15,665.68	-35,019.29
Total	15,665.68	-35,019.29
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7,535.42	19,202.92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-7,535.42	19,202.92
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-7,535.42	19,202.92
Total	-7,535.42	19,202.92
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Catégorie de classe Mandat (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	24,197.36	-26,114.81
Total	24,197.36	-26,114.81
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	24,197.36	-26,114.81
Total	24,197.36	-26,114.81
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 29/03/2018	Exercice 31/03/2017
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-11,671.31	14,330.13
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-11,671.31	14,330.13
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-11,671.31	14,330.13
Total	-11,671.31	14,330.13
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe CLASSIC D (Devise: EUR)

	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts D	203.1468	203.0317	202.4993
Actif net (en k EUR)	24,168.34	21,961.95	12,525.10
Nombre de titres			
Parts D	118,969.856	108,170.076	61,852.571

	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Date de mise en paiement			
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	1.03
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			
Parts D	0.24	0.09	-0.49
Capitalisation unitaire sur résultat			
Parts D	-0.02	-0.17	-

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	29/03/2018
Valeur liquidative (en EUR)	
Parts C	99,893.4890
Actif net (en k EUR)	479,220.13
Nombre de titres	
Parts C	4,797.311

	29/03/2018
Date de mise en paiement	
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	-
(y compris les acomptes) (en EUR)	
Distribution unitaire sur résultat	-
(y compris les acomptes) (en EUR)	
Crédit d'impôt unitaire (*)	-
personnes physiques (en EUR)	
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	
Parts C	-212.41
Capitalisation unitaire sur résultat	
Parts C	581.39

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Catégorie de classe Mandat (Devise: EUR)

	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,002.0700	1,003.1400	1,003.3010	1,002.7323	1,000.0939
Actif net (en k EUR)	29,588.94	45,590.44	33,752.00	29,691.10	4,755.41
Nombre de titres					
Parts C	29,527.742	45,447.635	33,640.951	29,610.198	4,754.968

Date de mise en paiement	31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	1.41	1.72	1.21	0.48	-2.45
Capitalisation unitaire sur résultat					
Parts C	-0.18	-0.22	-0.12	-0.88	5.08

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Catégorie de classe Privilege (Devise: EUR)

	29/03/2018
Valeur liquidative (en EUR)	
Parts C	231.8889
Actif net (en k EUR)	59,434.25
Nombre de titres	
Parts C	256,304.903

	29/03/2018
Date de mise en paiement	
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	
Parts C	-0.22
Capitalisation unitaire sur résultat	
Parts C	0.52

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Catégorie de classe CLASSIC C (Devise: EUR)

	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts C	232.6452	232.5134	231.9006
Actif net (en k EUR)	1,531,767.90	1,614,592.79	816,371.01
Nombre de titres			
Parts C	6,584,135.911	6,944,085.586	3,520,348.395

	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Date de mise en paiement			
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			
Parts C	0.28	0.11	-0.56
Capitalisation unitaire sur résultat			
Parts C	-0.02	-0.20	1.17

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts C	203.5003	203.3849	202.8506
Actif net (en k EUR)	48,215.75	39,657.86	3,072.89
Nombre de titres			
Parts C	236,932.062	194,989.202	15,148.532

Date de mise en paiement	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			
Parts C	0.24	0.09	-0.49
Capitalisation unitaire sur résultat			
Parts C	-0.01	-0.17	1.03

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts C	1,006.6247	1,006.6694	1,004.7666
Actif net (en k EUR)	352.95	299.91	36,457.89
Nombre de titres			
Parts C	350,626.461	297,923.359	36,284.936

Date de mise en paiement	31/03/2016	31/03/2017	29/03/2018
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			
Parts C	1.21	0.48	-2.46
Capitalisation unitaire sur résultat			
Parts C	0.18	-0.26	5.86

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Inventaire des instruments financiers au 29 Mars 2018

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise Cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Obligations et valeurs assimilées				274,675,242.38	19.46
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				274,675,242.38	19.46
ABBVIE INC 0.375% 16-18/11/2019	10,381,000.00	100.65	EUR	10,462,552.00	0.74
ABERTIS 4.75% 12-25/10/2019	6,000,000.00	107.37	EUR	6,563,407.40	0.46
ACCOR 2.625% 14-05/02/2021	5,500,000.00	106.63	EUR	5,884,943.49	0.42
BANCO BILBAO VIZ 1% 16-20/01/2021	10,000,000.00	102.49	EUR	10,267,730.14	0.73
BANQ FED CRD MUT 5.3% 11-06/12/2018	800,000.00	103.76	EUR	843,166.58	0.06
CAP GEMINI SA 1.75% 15-01/07/2020	1,600,000.00	103.50	EUR	1,676,725.04	0.12
COCA-COLA CO/THE 0% 17-09/03/2021	3,000,000.00	99.84	EUR	2,995,290.00	0.21
COMUNIDAD MADRID 4.688% 10-12/03/2020	2,000,000.00	109.40	EUR	2,192,286.90	0.16
CRED AGRICOLE SA 0% 12-02/02/2020	1,239,000.00	139.58	EUR	1,729,334.25	0.12
CRED AGRICOLE SA 4.5% 10-30/06/2020	5,050,000.00	109.58	EUR	5,590,173.25	0.40
CREDIT AGRICOLE 6.25% 09-17/04/2019	9,800,000.00	106.37	EUR	10,544,764.61	0.75
DELHAIZE GROUP 4.25% 11-19/10/2018	4,237,000.00	102.36	EUR	4,416,295.33	0.31
DEUTSCHE WOHNEN 1.375% 15-24/07/2020	16,200,000.00	102.90	EUR	16,821,471.95	1.19
ENI SPA 4.125% 09-16/09/2019	10,000,000.00	106.02	EUR	10,821,646.58	0.77
EUTELSAT SA 2.625% 13-13/01/2020	7,900,000.00	103.95	EUR	8,254,898.30	0.58
EUTELSAT SA 5% 11-14/01/2019	2,600,000.00	103.95	EUR	2,729,030.16	0.19
FEDEX CORP 0.5% 16-09/04/2020	2,200,000.00	100.91	EUR	2,230,666.49	0.16
GLAXOSMITHKLINE 0% 17-12/09/2020	6,200,000.00	99.81	EUR	6,188,158.00	0.44
HAMMERSON PLC 2.75% 12-26/09/2019	1,363,000.00	104.04	EUR	1,436,987.75	0.10
HEIDELCEMENT FIN 8.5% 09-31/10/2019	950,000.00	113.40	EUR	1,110,750.03	0.08
INFRA PARK SAS 1.25% 14-16/10/2020	3,000,000.00	102.63	EUR	3,095,659.32	0.22
ITALY BTPS 0.2% 17-15/10/2020	15,000,000.00	100.78	EUR	15,130,898.90	1.07
ITALY CCTS EU 14-15/11/2019 FRN	15,000,000.00	102.05	EUR	15,358,976.00	1.09
ITALY CCTS EU 14-15/12/2020 FRN	60,000,000.00	102.12	EUR	61,362,744.00	4.35
JOHNSON CONTROLS 0% 17-04/12/2020	11,059,000.00	99.79	EUR	11,035,776.10	0.78
LA BANQUE POSTAL 4.375% 10-30/11/2020	3,700,000.00	110.83	EUR	4,153,337.68	0.29
MERCIALYS 4.125% 12-26/03/2019	1,200,000.00	103.93	EUR	1,247,506.85	0.09
PERNOD-RICARD SA 2% 14-22/06/2020	8,000,000.00	104.45	EUR	8,478,659.73	0.60
POSTE VITA 2.875% 14-30/05/2019	13,762,000.00	102.97	EUR	14,498,493.22	1.03
PROLOGIS LP 1.375% 14-07/10/2020	10,000,000.00	102.92	EUR	10,356,971.23	0.73
TELFONICA DEUTSC 2.375% 14-10/02/2021	5,000,000.00	105.83	EUR	5,306,741.10	0.38
VEOLIA ENVRNMT 0% 16-15/03/2021 CV	400,000.00	29.72	EUR	11,889,200.00	0.84

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Titres de créances				1,024,207,168.13	72.54
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				1,024,207,168.13	72.54
Titres de Créances Négociables				381,829,319.78	27.04
CARREFOUR SA 0% 03/04/2018 NEUCP	20,000,000.00	100.00	EUR	20,000,791.60	1.42
COFACE SA 0% 07/05/2018 NEUCP	20,000,000.00	100.04	EUR	20,007,586.20	1.42
CREDIT DU N EURIBOR 15/06/2018 NEUMTN	10,000,000.00	100.00	EUR	10,000,050.56	0.71
CREDIT MU EONACAP+0.07 14/05/2018 NEUCP	33,000,000.00	100.01	EUR	32,921,631.18	2.32
ENGIE SA 0% 30/07/2018 NEUCP	8,800,000.00	100.10	EUR	8,808,883.34	0.62
FRANCE(ELECTRICITE D 0% 07/05/2018 NEUCP	20,000,000.00	100.04	EUR	20,008,019.80	1.42
GECINA SA 0% 04/06/2018 NEUCP	20,000,000.00	100.06	EUR	20,011,918.20	1.42
HEIDELBERGCEMENT AG 0% 07/05/2018	20,000,000.00	100.02	EUR	20,004,194.60	1.42
HEIDELBERGCEMENT AG 0% 20/09/2018	10,000,000.00	100.09	EUR	10,008,680.40	0.71
IBERDROLA INTERNATIONA 0% 08/06/2018	10,000,000.00	100.06	EUR	10,006,315.10	0.71
IBERDROLA INTERNATIONA 0% 23/04/2018	5,000,000.00	100.03	EUR	5,001,250.30	0.35
ICADE 0% 15/06/2018 NEUCP	10,000,000.00	100.07	EUR	10,007,480.60	0.71
IMERYS 0% 05/09/2018 NEUCP	10,000,000.00	100.12	EUR	10,012,173.90	0.71
INTESA SANPAOLO BANK I 0% 04/07/2018 CP	20,000,000.00	100.10	EUR	20,019,209.20	1.41
MERCIALYS 0% 10/04/2018 NEUCP	3,000,000.00	100.01	EUR	3,000,365.04	0.21
MICHELIN-MICHELIN ET 0% 25/06/2018 NEUCP	20,000,000.00	100.08	EUR	20,016,881.00	1.42
QUE EONACAP+0.08 13/04/2018 NEUCP	30,000,000.00	100.00	EUR	29,923,558.26	2.11
RENAULT REGIE NATION 0% 07/05/2018 NEUCP	12,500,000.00	100.03	EUR	12,503,928.38	0.89
REPSOL INTERNATIONAL F 0% 05/07/2018	20,000,000.00	100.10	EUR	20,019,353.20	1.41
SCANIA CV AB 0% 27/06/2018	20,000,000.00	100.09	EUR	20,017,014.40	1.42
SUDZUCKER AG 0% 27/04/2018	20,000,000.00	100.02	EUR	20,004,189.80	1.42
TELEFONICA EUROPE BV 0% 07/05/2018	20,000,000.00	100.04	EUR	20,007,152.60	1.42
VEOLIA ENVIRONNEMENT 0% 01/08/2018 NEUCP	18,000,000.00	100.10	EUR	18,018,381.42	1.28
VEOLIA ENVIRONNEMENT 0% 19/04/2018 NEUCP	1,500,000.00	100.02	EUR	1,500,310.70	0.11
Autres Titres de Créances				642,377,848.35	45.50
ABBAY NATL TREAS 0.875% 15-25/11/2020	2,690,000.00	101.94	EUR	2,750,155.40	0.19
ABBAY NATL TREAS 2.625% 13-16/07/2020	2,440,000.00	105.73	EUR	2,624,661.54	0.19
ACHMEA BV 2.5% 13-19/11/2020	3,251,000.00	106.18	EUR	3,480,956.59	0.25
ALSTOM S 3% 13-08/07/2019	1,500,000.00	103.77	EUR	1,589,067.95	0.11
AMADEUS CAP MKT 0.125% 16-06/10/2020	6,700,000.00	100.26	EUR	6,721,546.47	0.48
AMERICA MOVIL SA 4.125% 11-25/10/2019	7,500,000.00	106.56	EUR	8,123,003.42	0.58
AP MOELLER 1.75% 16-18/03/2021	7,320,000.00	104.15	EUR	7,627,860.15	0.54
ASSICURAZIONI 2.875% 14-14/01/2020	5,000,000.00	105.08	EUR	5,282,893.84	0.37
BANCA POP VICENT 2.75% 15-20/03/2020	13,600,000.00	105.28	EUR	14,327,437.92	1.01

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

BANQ FED CRD MUT 2.625% 13-24/02/2021	5,000,000.00	107.21	EUR	5,372,566.44	0.38
BANQ FED CRD MUT 4% 10-22/10/2020	1,800,000.00	109.36	EUR	1,999,665.12	0.14
BAT HOLDINGS BV 4% 10-07/07/2020	4,254,000.00	108.67	EUR	4,746,235.00	0.34
BRISA CONCESSAO 6.875% 12-02/04/2018	18,700,000.00	100.00	EUR	19,971,535.96	1.41
BRITISH TEL PLC 1.125% 14-10/06/2019	2,000,000.00	101.44	EUR	2,046,840.00	0.14
BRITISH TELECOMM 0.625% 16-10/03/2021	5,000,000.00	101.13	EUR	5,058,326.71	0.36
CARGILL INC 1.875% 12-04/09/2019	5,000,000.00	102.80	EUR	5,193,010.96	0.37
CASSA DEPO PREST 3.5% 13-10/01/2019	4,400,000.00	102.77	EUR	4,554,701.59	0.32
CIE DE ST GOBAIN 0% 16-27/03/2020	10,000,000.00	99.91	EUR	9,991,000.00	0.71
COM BK AUSTRALIA 5.5% 09-06/08/2019	3,500,000.00	107.20	EUR	3,875,798.36	0.27
COMMERZBANK AG 4% 10-16/09/2020	10,000,000.00	109.39	EUR	11,151,902.74	0.79
CONTINENTAL AG 3.125% 13-09/09/2020	5,292,000.00	107.38	EUR	5,773,566.20	0.41
CRED AGRICOLE SA 0% 11-15/06/2019	4,070,000.00	137.42	EUR	5,592,912.60	0.40
CRH FINLAND SERV 2.75% 13-15/10/2020	6,628,000.00	106.10	EUR	7,114,704.03	0.50
DANONE 0.167% 16-03/11/2020	2,600,000.00	100.42	EUR	2,612,578.54	0.19
EDP FINANCE BV 4.875% 13-14/09/2020	7,000,000.00	111.64	EUR	7,997,836.58	0.57
ELSEVIER FINANCE 2.5% 12-24/09/2020	1,900,000.00	106.02	EUR	2,038,509.48	0.14
ENI SPA 4% 10-29/06/2020	6,200,000.00	108.89	EUR	6,936,732.41	0.49
EXPERIAN FINANCE 4.75% 10-04/02/2020	1,140,000.00	108.88	EUR	1,249,094.88	0.09
FCA CAPITAL IRE 1.375% 15-17/04/2020	15,000,000.00	102.58	EUR	15,582,963.70	1.10
FCE BANK PLC 1.114% 15-13/05/2020	10,000,000.00	102.09	EUR	10,307,065.75	0.73
FERROV DEL STATO 4% 13-22/07/2020	2,000,000.00	109.02	EUR	2,235,094.52	0.16
FORTIS BNK SA/NV 5.75% 08-30/04/2018	943,000.00	98.68	EUR	980,058.87	0.07
GE CAP EUR FUND 2.25% 13-20/07/2020	5,400,000.00	104.87	EUR	5,746,756.93	0.41
GEN MOTORS FIN I 1.875% 14-15/10/2019	5,000,000.00	102.91	EUR	5,187,780.14	0.37
GOLDMAN SACHS GP 16-29/04/2019	11,000,000.00	100.54	EUR	11,066,564.36	0.78
GOLDMAN SACHS GP 17-31/12/2018	3,000,000.00	100.24	EUR	3,007,199.70	0.21
GOLDMAN SACHS GP 18-16/12/2020 FRN	10,629,000.00	100.05	EUR	10,634,574.02	0.75
HEIDELCEMENT FIN 0.5% 17-18/01/2021	3,000,000.00	100.92	EUR	3,030,416.41	0.21
HEINEKEN NV 2.125% 12-04/08/2020	9,400,000.00	104.95	EUR	9,994,906.68	0.71
IMP BRANDS FIN 5% 11-02/12/2019	7,000,000.00	108.38	EUR	7,699,470.68	0.55
INTESA SANPAOLO 4.375% 12-15/10/2019	20,000,000.00	106.67	EUR	21,728,547.95	1.55
ITALCEMENTI FIN 10-19/03/2020	9,871,000.00	110.22	EUR	10,894,352.26	0.77
KPN NV 3.75% 10-21/09/2020	3,200,000.00	108.97	EUR	3,549,304.99	0.25
LAFARGE 4.75% 05-23/03/2020	3,141,000.00	109.05	EUR	3,427,838.70	0.24
LEASEPLAN CORP 1% 16-08/04/2020	10,000,000.00	101.88	EUR	10,285,660.27	0.73
LEASEPLAN CORP 1.375% 15-24/09/2018	6,837,000.00	100.74	EUR	6,935,500.31	0.49
LEASEPLAN CORP 2.375% 13-23/04/2019	2,306,000.00	102.53	EUR	2,415,335.04	0.17
LLOYDS TSB BANK 6.5% 10-24/03/2020	14,915,000.00	112.23	EUR	16,751,639.23	1.19
MORGAN STANLEY 5.375% 10-10/08/2020	15,000,000.00	112.41	EUR	17,371,156.85	1.23

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

NATIONWIDE BLDG 6.75% 10-22/07/2020	9,675,000.00	114.66	EUR	11,540,658.08	0.82
NATL AUSTRALIABK 4.625% 10-10/02/2020	7,275,000.00	108.20	EUR	7,914,657.86	0.56
NORDEA BANK AB 4.5% 10-26/03/2020	10,200,000.00	108.51	EUR	11,071,384.60	0.78
PSA BANQUE FRANC 0.5% 17-17/01/2020	15,000,000.00	100.87	EUR	15,144,639.04	1.07
RABOBANK 3.75% 10-09/11/2020	15,000,000.00	108.99	EUR	16,564,703.42	1.17
RABOBANK 5.875% 09-20/05/2019	10,000,000.00	106.57	EUR	11,160,701.37	0.79
RCI BANQUE 0.625% 15-04/03/2020	7,508,000.00	101.11	EUR	7,594,853.16	0.54
RCI BANQUE 1.125% 14-30/09/2019	15,000,000.00	101.67	EUR	15,333,419.18	1.09
REP OF POLAND 1.625% 13-15/01/2019	12,343,000.00	101.45	EUR	12,562,335.11	0.89
ROYAL BK SCOTLND 5.375% 09-30/09/2019	15,000,000.00	108.02	EUR	16,601,202.74	1.18
ROYAL BK SCOTLND 5.5% 10-23/03/2020	5,856,000.00	110.65	EUR	6,484,958.47	0.46
SANOFI 0% 18-21/03/2020	4,400,000.00	100.27	EUR	4,411,968.00	0.31
SANTANDER INTL 1.375% 16-03/03/2021	7,100,000.00	103.68	EUR	7,368,163.11	0.52
SCHNEIDER ELEC 3.625% 10-20/07/2020	500,000.00	108.34	EUR	554,203.70	0.04
SES SA 4.625% 10-09/03/2020	1,000,000.00	108.79	EUR	1,090,444.25	0.08
SIAS 4.5% 10-26/10/2020	6,500,000.00	111.51	EUR	7,371,365.96	0.52
SOCIETE GENERALE 6.125% 08-20/08/2018	1,400,000.00	102.32	EUR	1,484,413.86	0.11
SSE PLC 2% 13-17/06/2020	4,045,000.00	104.29	EUR	4,281,658.54	0.30
TELEFONICA EMIS 0.318% 16-17/10/2020	5,000,000.00	100.56	EUR	5,035,300.55	0.36
TOYOTA MTR CRED 1.8% 13-23/07/2020	9,000,000.00	104.23	EUR	9,491,125.07	0.67
UNICREDIT SPA 1.5% 14-19/06/2019	13,600,000.00	101.88	EUR	14,013,441.86	0.99
UNIPER SE 0.125% 16-08/12/2018	13,400,000.00	100.16	EUR	13,427,068.50	0.95
VERBUND INTL FIN 4.75% 09-16/07/2019	1,975,000.00	106.19	EUR	2,162,951.01	0.15
VESTEDA FINANC 1.75% 14-22/07/2019	5,575,000.00	101.83	EUR	5,744,069.13	0.41
VODAFONE GROUP 0.875% 15-17/11/2020	5,000,000.00	102.06	EUR	5,118,971.92	0.36
VOLKSWAGEN LEAS 0.25% 17-05/10/2020	18,366,000.00	100.38	EUR	18,458,665.28	1.31
VONOVIA BV 16-13/09/2018	4,000,000.00	100.11	EUR	4,004,454.62	0.28
VONOVIA BV 1.625% 15-15/12/2020	8,200,000.00	104.09	EUR	8,573,429.12	0.61
VONOVIA FINANCE 0.875% 15-30/03/2020	9,723,000.00	101.71	EUR	9,973,814.77	0.71
WACHOVIA CORP 4.375% 06-27/11/2018	7,700,000.00	102.98	EUR	8,041,905.32	0.57
WELLS FARGO CO 2.25% 13-03/09/2020	10,000,000.00	105.15	EUR	10,642,102.74	0.75
WESTPAC BANKING 0.875% 15-16/02/2021	15,000,000.00	102.14	EUR	15,335,293.15	1.09
WPP FINANCE 2013 0.75% 15-18/11/2019	9,050,000.00	101.19	EUR	9,182,236.62	0.65
Titres d'OPC				92,738,449.81	6.57
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne				92,738,449.81	6.57
BNP PARIBAS MONEY 3M-IC	3,990.00	23,242.73	EUR	92,738,449.81	6.57
Instruments financiers à terme				-182,346.60	-0.01
Futures				-265,725.00	-0.02
EURO-SCHATZ FUTURE 07/06/2018	-1,687.00	111.98	EUR	-265,725.00	-0.02

BNP PARIBAS BOND CASH EQUIVALENT

Swaps de taux				-182,346.60	-0.01
IRS 10	-	-	EUR	-7,723.48	-
IRS 11	-	-	EUR	-4,196.48	-
IRS 12	-	-	EUR	-2,243.09	-
IRS 13	-	-	EUR	-6,149.47	-
IRS 17	-	-	EUR	-23,629.08	-0.01
IRS 28	-	-	EUR	-8,862.50	-
IRS 29	-	-	EUR	-7,610.00	-
IRS 30	-	-	EUR	-14,130.50	-
IRS 31	-	-	EUR	-6,975.50	-
IRS 32	-	-	EUR	-8,851.00	-
IRS 33	-	-	EUR	-16,822.50	-
IRS 34	-	-	EUR	-3,698.00	-
IRS 35	-	-	EUR	-3,820.00	-
IRS 36	-	-	EUR	-15,716.00	-
IRS 37	-	-	EUR	-7,581.00	-
IRS 38	-	-	EUR	-10,817.50	-
IRS 39	-	-	EUR	-9,427.00	-
IRS 40	-	-	EUR	-14,480.50	-
IRS 41	-	-	EUR	-9,613.00	-
Appels de marge				265,725.00	0.02
Créances				5,687,178.60	0.40
Dettes				-117,920.25	-0.01
Dépôts				-	-
Autres comptes financiers				14,828,920.28	1.05
TOTAL ACTIF NET				1,411,836,692.35	100.00